



Fiche Sport

70 – Tir à l'arc

12 Juin 2020

Dispositions spécifiques



Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Thibaud VAUZEILLES

FFTA

Xavier VERAY

Carole FERRIOU

Xavier MOURONVALLE

UNSS

Philippe TONARD

Yannick HARDY

Thierry LAZZATI

Jean Michel KIEFFER

Dominique LAVISSE

Référent sport partagé – sport.partage@unss.org

Délégué technique UNSS

Fabrice LHOUMEAU

Dispositions Générales

Se référer à la Fiche Sport « Dispositions Générales ».

[CLIQUEZ ICI](#)

Conditions de participation spécifiques pour les championnats de France par équipes d'établissement en Tir à l'arc

La définition des niveaux de participation en Tir à l'Arc se fait d'après le type d'arc utilisé par les tireurs de l'équipe. Une équipe s'inscrit donc dans un niveau en fonction du type d'arc qu'elle va utiliser.

Tous les tireurs des équipes de niveau Établissement **et sport partagé** doivent utiliser un arc qui passe dans le gabarit (200 mm intérieur) et dont les branches ont une puissance maximum marquée (marquage d'origine constructeur) inférieure ou égale à 26" livres. **(Marquage Max accepté : 24/26 livres).**

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement en Tir à l'arc

	COLLÈGES ÉTABLISSEMENT	LYCÉES ÉTABLISSEMENT
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs : benjamins, minimes et cadets. Mixité obligatoire.	4 compétiteurs : minimes, cadets, juniors et seniors 1 (2001) Mixité obligatoire.
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par ACADÉMIE qualifié (UN seul pour les collèges et les lycées). Certifié académique minimum. Il peut être d'une autre association sportive. Il ne peut pas être compétiteur. En cas d'absence, les associations sportives concernées ne pourront pas participer aux Championnats de France.	
JEUNE COACH- JEUNE CAPITAINÉ	1 Jeune coach-jeune capitaine certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe. En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux Championnats de France.	
RÈGLEMENT	FFTA. Matériel autorisé : les arcs montés sans corde doivent impérativement passer dans un gabarit de 20 cm de diamètre. Blasons : taille des blasons identique pour toutes les catégories d'âge (60 cm Ø). La puissance maximale constructeur marquée sur les branches doit être inférieure ou égale à 26 livres. (Marquage max 24/26 livres).	
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (II, B : la tenue de compétition) Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
FORMULE DE COMPÉTITION	Tir à 15 m pour tous. La phase de qualification se déroule en 6 volées de 5 flèches par compétiteur. La phase de classement se déroule sous la forme de duels. L'équipe tire 4 volées de 12 flèches par match (3 par compétiteur).	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Tous les champions d'académie peuvent postuler à la qualification dans la limite des quotas attribués. Si toutefois, le nombre d'équipes postulantes est supérieur au nombre de quotas, la commission de qualification classera les équipes en fonction des résultats obtenus lors du tour de qualification (total sur 1200 points réalisés lors du championnat académique). En tout état de cause, la commission de qualification est la seule habilitée à publier la liste des équipes qualifiées.	
NOMBRE D'ÉQUIPES	Les qualifications au championnat de France se feront sur la base de : 20 équipes en collège établissement.	Les qualifications au championnat de France se feront sur la base de : 20 équipes en lycée établissement.
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipe Établissement collèges	Champion de France UNSS Équipe Établissement lycées Champion de France UNSS Équipe Établissement LP

➔ Le logiciel de gestion de tournoi et les tableaux de rencontres sont disponibles sur OPUSS.

Dispositions particulières Tir à L'arc Excellence

Non autorisées en championnat Excellence :

- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** en Pôle Espoir.
- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** en Pôle France Relève.
- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFTA.
La date d'envoi de cette liste fait foi pour toute l'année scolaire.
- Les équipes comportant un élève inscrit et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports en 2021 (Reconversion, Élite, Senior, Collectifs nationaux / Partenaires, Espoir, Relève / Jeune).

La date d'envoi de cette liste fait foi pour toute l'année scolaire.

<http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/Sport-de-haut-niveau/article/Liste-ministerielles-de-sportifs>

Conditions de participation spécifiques pour les championnats de France par équipes excellence en tir à l'arc

La définition des niveaux de participation en Tir à l'Arc se fait d'après le type d'arc utilisé par les tireurs de l'équipe. Une équipe s'inscrit donc dans un niveau en fonction du type d'arc qu'elle va utiliser.

Doivent participer en excellence : les équipes Collèges et Lycées dont au moins **UN** archer utilise un arc qui ne passe pas dans le gabarit (200 mm intérieur) permettant de définir le matériel utilisé par les équipes d'établissement (voir règlement de l'activité sur le site).

Championnats de France UNSS par Équipes Excellence en Tir à l'arc

	COLLÈGES EXCELLENCE	LYCÉES EXCELLENCE
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs : benjamins, minimes et cadets. Mixité obligatoire.	4 compétiteurs : minimes, cadets, juniors et seniors 1 (2001) Mixité obligatoire.
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par ACADÉMIE qualifié (UN seul pour les collèges et les lycées). Certifié académique minimum. Il peut être d'une autre association sportive. Il ne peut pas être compétiteur. En cas d'absence, les associations sportives concernées ne pourront pas participer aux Championnats de France.	
JEUNE COACH- JEUNE CAPITAINE	1 Jeune coach- Jeune capitaine certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe. En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux Championnats de France.	
RÈGLEMENT	FFTA Matériel autorisé : libre sauf compound (arc à poulies) <u>Blasons : taille des blasons identique pour toutes les catégories d'âge (40 cm Ø)</u>	FFTA Matériel autorisé : libre sauf compound (arc à poulies) <u>Blasons : taille des blasons identiques pour toutes les catégories d'âge.</u> Trisplot de 40 cm vertical (maximum de 2 flèches par blason (spot) sinon la meilleure est éliminée du décompte).
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (II, B : la tenue de compétition) Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
FORMULE DE COMPÉTITION	Tir à 15 m pour tous. La phase de qualification se déroule en 6 volées de 5 flèches par compétiteur La phase de classement se déroule sous la forme de duels. L'équipe tire 4 volées de 12 flèches par match (3 par compétiteur).	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Tous les champions d'académie peuvent postuler à la qualification dans la limite des quotas attribués. Si toutefois, le nombre d'équipes postulantes est supérieur au nombre de quotas, la commission de qualification classera les équipes en fonction des résultats obtenus lors du tour de qualification (total sur 1200 points réalisés lors du championnat académique). En tout état de cause, la commission de qualification est la seule habilitée à publier la liste des équipes qualifiées.	
NOMBRE D'ÉQUIPES	Les qualifications au championnat de France se feront sur la base de : 10 équipes en collèges Excellence	Les qualifications au championnat de France se feront sur la base de : 10 équipes en lycées Excellence
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipe Excellence collèges	Champion de France UNSS Équipe Excellence lycées

➔ Le logiciel de gestion de tournoi et les tableaux de rencontres sont disponibles sur OPUSS.

Championnats de France UNSS Sport Partagé en Tir à l'arc



	COLLÈGES SPORT PARTAGÉ	LYCÉES SPORT PARTAGÉ
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs dont 2 élèves en situation de handicap (avec Attestation MDPH ou MDA OBLIGATOIRE) et 2 élèves valides. Pour les élèves en situation de handicap : Benjamins / Minimes / Cadets Possibilité d'avoir 1 junior première année au maximum dans l'équipe. Pour les élèves valides : Benjamins / Minimes / Cadets Mixité obligatoire (au moins une fille/un garçon par équipe).	4 compétiteurs dont 2 élèves en situation de handicap (avec Attestation MDPH ou MDA OBLIGATOIRE) et 2 élèves valides. Pour les élèves en situation de handicap et les élèves valides : Cadets / Juniors / Seniors 1 (2001) Mixité obligatoire (au moins une fille/un garçon par équipe).
JEUNE ARBITRE	Les académies présentant une équipe en sport partagé ont la possibilité de proposer un Jeune Arbitre certifié académique de l'établissement qualifié. Cette démarche est non obligatoire mais offre la possibilité de venir avec un jeune arbitre qui sera en priorité affecté au championnat sport partagé.	
JEUNE COACH- JEUNE CAPITAINE	1 Jeune coach-Jeune capitaine certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe. En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux Championnats de France.	
RÈGLEMENT	FFTA. Matériel autorisé : les arcs montés sans corde doivent impérativement passer dans un gabarit de 20 cm de diamètre. Blasons : taille des blasons identique pour toutes les catégories d'âge : 80 cm Ø. La puissance maximale constructeur marquée sur les branches doit être inférieure ou égale à 26 livres (marquage max 24/26 livres). Les flèches des élèves en situations de handicap doivent être identifiées individuellement par un scotch de couleur différent par archers. Règlement spécifique sport partagé en tir à l'arc incluant les compensations par classification disponible sur OPUSS. Dans la fiche sport dispositions générales : Tableau des classifications pour les ESH.	
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral.	
FORMULE DE COMPÉTITION	Tir à 15 m pour tous La phase de qualification se déroule en 6 volées de 5 flèches par compétiteur La phase de classement se déroule sous la forme de duels. L'équipe tire 4 volées de 12 flèches par match (3 par compétiteur)	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Tous les champions d'académie peuvent postuler à la qualification dans la limite des quotas attribués. Si toutefois, le nombre d'équipes postulantes est supérieure au nombre de quotas, la commission de qualification classera les équipes en fonction des résultats obtenus lors du tour de qualification (total sur 1200 points réalisés lors du championnat académique). En tout état de cause, la commission de qualification est la seule habilitée à publier la liste des équipes qualifiées.	
NOMBRE D'ÉQUIPES	Les qualifications au championnat de France se feront sur la base de 10 équipes au maximum	Les qualifications au championnat de France se feront sur la base de 10 équipes au maximum
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Collèges Sport Partagé en Tir à l'arc.	Champion de France UNSS Lycées Sport Partagé en Tir à l'arc.

Merci de faire parvenir le fichier de recueil nominatif des points des élèves ESH du championnat académique (disponible sur OPUSS) une fois la liste des équipes qualifiées saisie à l'adresse suivante : sport.partage@unss.org

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

La date limite de transmission des résultats académiques par les Services Régionaux est inscrite dans le calendrier des CF, régulièrement mis à jour.

Après les dates limites de transmission des qualifications académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la Direction Nationale de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral), avant la date butoir des phases qualificatives.

Responsabilité « Jeunes Officiels – Vers une génération responsable »

1. Passerelles

La convention entre l'UNSS et la FFTA précise que le jeune arbitre de certification de niveau académique ou national permet une équivalence, dès lors qu'il est licencié à la FFTA (en cours de traitement).

Innovation

Formation

En complément du programme « *Vers une génération responsable* » destiné aux Jeunes juges/arbitres, jeunes organisateurs, jeunes reporters, jeunes secouristes, jeunes coaches, vice présidents élèves/jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateur de l'association sportive.

International

Participation d'une délégation française d'archers lors des Gymnasiades (ISF).

Éthique – Protocole fin de rencontre

Handicap

Proposer des rencontres et des formats spécifiques permettant la participation des élèves en situation de handicap. Pilotage du programme sport partagé par un référent au sein de la CMN.

Sécurité

Textes de Référence :
- LC Sécurité

Lien avec la FFTA - LA LICENCE

La Fédération Française de tir à l'arc accorde une licence à un tarif préférentiel à tout tireur déjà licencié à l'UNSS dans la saison en cours et qui en fait la demande, en conformité avec les dispositions du code du sport et des règlements fédéraux en vigueur.

Run Archery

Organiser des événements ponctuels afin de faire découvrir et pratiquer l'activité du tir à l'arc et du run archery au sein des associations sportives (AS). La pratique du run archery (course et tir) se développe avec la création d'un règlement disponible sur OPUSS.

COMPOSITION DES ÉQUIPES	Benjamins Minimes Cadets Juniors
	4 compétiteurs Parité obligatoire : 2F et 2G
JEUNE ARBITRE	1 Jeune arbitre académique en tir à l'arc Il peut être d'une autre association sportive Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'académie concernée ne pourra participer à la compétition
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée Il ne peut pas être d'une autre association sportive de l'académie En cas d'absence, l'académie concernée ne pourra participer à la compétition
RÈGLEMENT	FFTA Matériel autorisé : les arcs montés sans corde doivent impérativement passer dans un gabarit de 20 cm de diamètre. Aucun stabilisateur ou masse additionnelle n'est autorisée. Blasons : taille des spots sur les blasons identique pour toutes les catégories d'âge (16 cm Ø) La puissance maximale constructeur marquée sur les branches doit être inférieure ou égale à 26 livres. (Marquage max 24/26 livres)
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (II, B : la tenue de compétition) Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral
FORMULE DE COMPÉTITION	Tir à 10 m pour tous Blason de 4 spots de 16cm ou cibles basculantes <u>Qualifications en individuel</u> : Course de 3 boucles de course avec deux tirs. (Boucle de course, tir debout, pénalité éventuelle, boucle de course, tir avec 1 genou au sol, pénalité éventuelle, boucle de course). 4 flèches tirées par séquence de tir. Distances de courses : Benjamin.e : 250m pénalité 45m Minime : 325m pénalité 52m Cadet.e Junior : 400m pénalité 60m <u>Finale par équipe</u> : formule mass start en relais par équipe de 4. 1 boucle de course et 1 tir par compétiteur. Le relais se termine à la fin du tir du dernier relayeur. Pas de boucle supplémentaire. Déroulement de l'épreuve : course relayeur 1 G, tir debout R 1 G, Pénalité, course R2 G, tir genou, pénalité, course R3 F, tir debout, pénalité, course R4 F, tir genou, pénalité, Arrivée. 1G tire debout et 1 à genou, 1F tire debout et 1 à genou dans cet ordre. Une course par catégorie. Les compétiteurs courent avec l'arc tenu en main, ou dans le dos. Les flèches sont au pas de tir.

Annexe 1

Associations Sportives classées dans les 3 premières en 2019 et 2020 aux Championnats de France par Équipe d'Établissement non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

NÉANT

Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique.

**Associations Sportives étant classées dans les 3 premières en
2020 des Championnats de France Excellence
non autorisées à participer à la qualification pour les
Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement**

NÉANT

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

**Associations Sportives n'ayant pas assisté
au Protocole en 2020
et n'étant pas autorisées à participer en
Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT

**AS ayant fait forfait dans les dix jours
avant les Championnats de France en 2020 et
n'étant pas autorisées à participer
en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT

Annexe 5 – Format minimum des championnats qualificatifs

- Phase de qualification de 6 volées de 5 flèches par compétiteur.